



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME
#2025-067**

**rue de Sulpiciens
Lot numéro 2 364 067 du cadastre du Québec**

Prenez avis que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de L'Épiphanie, le mercredi 17 décembre 2025 à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 66 rue Notre-Dame, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure visant à autoriser et ce, malgré les dispositions du tableau 22 de l'article 211 du Règlement de zonage No U-005, l'implantation de conteneurs semi-enfoui aux matières résiduelles et recyclables en cour avant secondaire, alors que ce type d'implantation est interdite en cour avant secondaire sur le lot 2 364 067 sis à la rue des Sulpiciens.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 26 novembre 2025

Le greffier adjoint,

MARTIN CHAPUT